

Votre entreprise est-elle soumise à NIS2 ?

NIS2, c'est quoi ?

NIS2 est une directive européenne visant à renforcer la cybersécurité des infrastructures essentielles et importantes. Les entreprises concernées ont une obligation de s'y conformer auprès de l'ILR ou la CSSF.

Champ d'application

 **Votre entreprise exerce au sein de l'Union Européenne ?**

 **Et vous faites partie d'un secteur d'activité suivant ?**



 **Alors vous êtes sûrement soumis à la Directive NIS2 !**

Nos services

Pré-analyse (Gratuit)

- Vérification de votre secteur, coeur d'activité et taille vis-à-vis de NIS2

Entrée en relation avec l'ILR

- Accompagnement dans l'auto-enregistrement (**avant le 17 avril 2025**)
- Inscription aux sessions d'informations au Luxembourg

Plan d'action

- Préparation d'un plan d'action NIS2 pour votre entreprise, reprenant les exigences cyber applicables

Mise en conformité

- Réalisation du plan d'action NIS2 avec vos équipes internes
- Remonté d'information auprès de l'ILR ou la CSSF